



la fédération des entreprises d'insertion

ÎLE-DE-FRANCE

**Un réseau d'entreprises responsables engagées
depuis plus de 30 ans dans la lutte contre les exclusions**

Parce qu'à priori nul n'est inemployable

Les entreprises d'insertion

Entreprise à part entière, l'entreprise d'insertion se distingue par son projet social visant l'insertion sociale et professionnelle des salariés qu'elle emploie.

Une véritable entreprise...

Positionnée dans le champs concurrentiel, elle assume les droits et devoirs inhérents à toute entreprise du secteur marchand et s'inscrit dans le marché en tirant l'essentiel de ses revenus de son activité économique. Le cadre légal des entreprises d'insertion a été fixé par la Loi de 1998 de lutte contre l'exclusion.

...avec un projet social

Née il y a 30 ans, l'entreprise d'insertion représente aujourd'hui un modèle économique unique et innovant, en phase avec le développement de l'entrepreneuriat social.



Innovantes socialement et économiquement

Pionnière notamment dans les filières émergentes liées à la «croissance verte» et à l'économie circulaire, l'entreprise d'insertion joue un rôle essentiel dans la prospection de nouvelles activités et de nouveaux gisements d'emplois.

Les salariés de l'entreprise d'insertion

Les salariés en parcours d'insertion sont des personnes qui connaissent des difficultés particulières faisant obstacle à leur qualification sociale et professionnelle. Ils sont embauchés par l'entreprise en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Avec les personnes qu'elle salue, l'entreprise d'insertion met en œuvre des parcours d'insertion cohérents fondés et organisés sur la mise en situation de travail.



Travailler en partenariat avec une entreprise d'insertion c'est :

- ▶ Optimiser ses démarches RSE (responsabilité sociale des entreprises) et de développement durable
- ▶ Renforcer son ancrage territorial
- ▶ Anticiper un besoin en main d'œuvre : les entreprises d'insertion sont en capacité de préparer leurs salariés à des métiers spécifiques
- ▶ Travailler efficacement dans le cadre d'une clause d'insertion



Rôle et missions de la fédération des entreprises d'insertion Ile-de-France

La fédération des entreprises d'insertion Ile-de-France est composée d'entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion conventionnées par l'Etat. En 2015, on compte **172** entreprises en Ile-de-France.

Le rôle de la fédération des entreprises d'insertion s'inscrit dans la lutte contre les exclusions par la consolidation de son réseau pour renforcer l'offre d'insertion en Ile de France et ce, dans le cadre de la **charte des Entreprises d'insertion** qui garantit le respect des fondements législatifs et la mise en œuvre d'un savoir-faire spécifique.

- Soutenir le développement économique des EI/ETTI,
- Formation des personnels permanents, accompagnement vers la certification des pratiques (certifications AFAQ EI/ETTI).

Rassembler et représenter les EI/ETTI des 8 départements

- Etre le porte parole des EI/ETTI auprès des acteurs politiques, institutionnels, sociaux, syndicaux, économiques et professionnels,
- Soutenir et animer le réseau : organisation de rencontres et diffusion d'informations, plateforme technique permanente.

Consolider et professionnaliser les EI/ETTI

Promouvoir et développer le modèle EI/ETTI sur les territoires

- Assurer un rôle de veille et d'étude par le biais d'un Observatoire Régional,
- Accueillir et accompagner les porteurs de projets en phase de création.

L'équipe permanente



Délégué régional



Déléguée régionale adjointe



Assistante de direction

Elle est associée à une équipe de 12 administrateurs et de 2 bénévoles.



La fédération des entreprises d'insertion Ile de France

12 rue de la lune - 75002 Paris

Tél : 01 42 36 02 35 - Fax : 01 40 39 04 72

e-mail: contact@urei-idf.org

www.urei-idf.org

Représentativité des Entreprises d'Insertion d'Île de France par département

